Séance ordinaire du 5 janvier 2009

À cette assemblée ordinaire tenue le cinquième jour du mois de janvier de l'an deux mille neuf, étaient présents, Monsieur Yvan Leblond, maire, Madame et Messieurs les membres du Conseil.

Monsieur Clément Marcoux	*Monsieur Ghislain Pouliot*
Monsieur Clément Roy	*Monsieur Claude Poulin*
Monsieur Johnny Carrier (absent)	*Madame Myriam Drouin*

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

Acceptation des procès verbaux

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Marcoux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès verbaux de la séance ordinaire du 1er décembre et de la séance extraordinaire du 22 décembre 2008, soient acceptés tel que rédigés.

Vérification des comptes du mois

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Drouin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les comptes du mois s'élevant à 55 114,12$ (cinquante cinq mille cent quatorze et douze) soient acceptés et payés tel que présentés. (Documents annexés).

Nomination des membres du conseil sur les comités

O.M.H. : Claude Poulin, Myriam Drouin

Loisirs: Clément Roy, Myriam Drouin

Urbanisme : Claude Poulin, Clément Marcoux

Salle Multifonctionnelle : Claude Poulin, Clément Roy

Développement : Ghislain Pouliot

Bibliothèque, représentant (e) : Myriam Drouin, Johnny Carrier

Agriculture : Johnny Carrier

Incendie : Ghislain Pouliot, Johnny Carrier

Sécurité publique : Ghislain Pouliot, Claude Poulin

Voirie : Claude Poulin, Clément Marcoux

Comité toponymie : Myriam Drouin

Journal Info-Scott : Clément Marcoux, Ghislain Pouliot, Clément Roy, Claude Poulin, Johnny Carrier et Myriam Drouin

Service régional de résidence locale: Johnny Carrier

Comité d'administration: Clément Marcoux, Ghislain Pouliot

Comité Vision Nouvelle-Beauce :GhislainPouliot (Développement économique)
Clément Roy (Loisirs)

Festival de l'Épi : Clément Roy

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin

2450-01-09 *ET RÉSOLU UNANIMEMENT que toutes ces nominations soient effectives à compter de ce jour.*

Nomination du pro-maire

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

2451-01-09 *ET RÉSOLU UNANIMEMENT la nomination de Clément Marcoux à titre de pro-maire pour la Municipalité de Scott.*

Achat regroupé – Logiciel antivirus McAfee

ATTENDU que la MRC de la Nouvelle-Beauce doit procéder au renouvellement de licences du logiciel antivirus McAfee en janvier 2009 et propose aux municipalités locales de son territoire de faire un achat regroupé auprès du Centre service partagé du Québec (CSPQ) pour ce type de produit;

ATTENDU que la version retenue est « Total Protection Solution » du logiciel antivirus McAfee, et que les frais sont d'environ 20 $ / licence;

ATTENDU que notre Municipalité souhaite de se doter de licences afin d'assurer la sécurité de son réseau informatique;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Pouliot

2452-01-09 *ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil autorise l'achat par la MRC de la Nouvelle-Beauce de huit (8) licences pour la Municipalité de Scott et s'engage à rembourser à la MRC les frais afférents à cet achat.*

Nombre de licences McAfee requises par municipalités

Note : selon les informations données par M. Paul Morin (technicien en informatique et en tenant compte du nombre total de poste (bureau municipal, bibliothèque, caserne incendie et loisirs).

Frampton	*2 licences*
Sts-Anges	*2 licences*
St-Bernard	*8 licences*
St-Elzéar	*4 licences*
Ste-Hénédine	*3 licences*
St-Isidore	*6 licences*
St-Lambert	*Autre solution en place (position à confirmer si changement*
Ste-Marguerite	*5 licences*
Ste-Marie	*Autre solution en place (maintien de la présente solution)*
Scott	***8 licences***
Vallée-Jonction	*4 licences*

Demande de dérogation (1735 rang Saint-Étienne)

Lots numéros 2 721 370 et 2 720 046

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin d'effectuer une coupe totale à l'intérieur de la bande de protection de 20 mètres longeant le boisé voisin;

CONSIDÉRANT que le règlement 14.2.12.1 limite latérale stipule qu'une bande boisée de 20 mètres doit être conservée le long des limites latérales des propriétés adjacentes à un boisé, et ce, parallèlement aux limites de propriété;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin

2453-01-09 *ET RÉSOLU UNANIMEMENT le refus de la coupe totale à l'intérieur de la bande de protection de 20 mètres longeant le boisé voisin afin de protéger le peuplement forestier de celui-ci, selon la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.*

Mise à jour des protocoles de déploiement et automatisation des protocoles de déploiement

ATTENDU que le schéma de couverture de risques de la MRC de la Nouvelle-Beauce est entré en vigueur le 28novembre 2007;

ATTENDU que pour permettre de rencontrer ***les objectifs 2.1, 3 et 5.1*** *(Faire la mise à jour des protocoles et procéder à l'automatisation du déploiement des effectifs lors de situations d'urgences), la Municipalité de Scott autorise la MRC de la Nouvelle-Beauce et son directeur incendie à modifier les protocoles de la Municipalité en fonction de respecter les objectifs du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Pouliot

2454-01-09 *ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la Municipalité de Scott autorise la MRC de la Nouvelle-Beauce et son directeur incendie à modifier les protocoles de la Municipalité en fonction des objectifs du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et à en informer les centrales d'appels d'urgences.*

Demande d'aide financière (Les voyageurs des 2 Rives)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour l'organisation d'un voyage en Europe pendant la semaine de relâche 2009 pour « Les Voyageurs des 2 Rives » dont le groupe est constitué de joueurs de hockey de Scott, Beauport, St-Aubert etc……..

2455-01-09 *ET RÉSOLU UNANIMEMENT le refus à la demande d'aide financière pour les Voyageurs des 2 Rives, n'étant pas prévu au budget.*

Demandes à la MRC de la Nouvelle-Beauce

CONSIDÉRANT que les mises à jour du règlement d'urbanisme, les pages doivent pouvoir s'insérer directement dans le règlement avec les dates d'entrée en vigueur des modifications annotées dans la marge pour simplifier l'application du règlement ainsi que des droits acquis;

CONSIDÉRANT que douze (12) copies des cartes de référence d'inventaire forestier auraient dû se trouver dans tous les règlements d'urbanisme fournis par la MRC;

CONSIDÉRANT qu'une demande soit adressée à la MRC Nouvelle-Beauce afin de nous faire parvenir une copie numérique sur CD du règlement de zonage et des plans de zonage;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin

2456-01-09 *ET RÉSOLU UNANIMEMENT qu'une demande soit adressée à la MRC Nouvelle-Beauce afin que les pages puissent s'insérer directement dans le règlement avec les dates d'entrée en vigueur.*

2457-01-09 *ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la MRC doit faire parvenir à la Municipalité douze copies des cartes de référence d'inventaire forestier qui auraient dû se trouver dans les règlements d'urbanisme.*

2458-01-09 *ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la MRC Nouvelle-Beauce nous fasse parvenir une copie numérique sur CD du règlement de zonage et des plans de zonage.*

Renouvellement des licences de chiens pour l'année 2009

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin

2459-01-09 *ET RÉSOLU UNANIMEMENT de mandater Monsieur Roger Pigeon pour le recensement des chiens pour l'année 2009 au montant de 4,50 $ / chien incluant les heures travaillées et les frais de déplacement.*

Projet Édu-Mango

CONSIDÉRANT l'offre d'Édu-Mango pour l'étude de la présence de manganèse dans l'eau potable;

CONSIDÉRANT que la trop quantité de manganèse dans l'eau potable peut être neurotoxique (toxique pour le cerveau);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Marcoux

2460-01-09 *ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil municipal appuie et accepte l'offre d'étude d'Édu-Mango concernant la quantité de manganèse dans l'eau potable et qui pourrait s'avérer toxique pour le développement des enfants.*

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Claude Poulin à 20 :25 hres.

Yvan Leblond, maire *Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier*